

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 12 juillet 2021

**AUTORISATION DE PROGRAMME - RESTRUCTURATION ET EXTENSION
DE LA CRECHE LES PETITS ARTISTES - MODIFICATION DE CREDITS DE
PAIEMENT**

NOTE DE SYNTHESE

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet de planifier l'impact budgétaire de projets importants sur plusieurs exercices. Cette planification prend la forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

En dérogation au principe d'annualité budgétaire, la procédure des AP est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération, dont l'engagement de dépense peut être effectué à hauteur du montant voté, avec une répartition de cette dépense par exercice budgétaire sous forme de CP.

Par délibération du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a adopté une AP pour la restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes.

De nouvelles recettes ont été inscrites par délibération du 8 avril 2019, ainsi qu'une modification de la répartition des crédits de paiement. Le dernier ajustement a été effectué en décembre 2020.

Il est aujourd'hui de nouveau nécessaire de modifier la répartition des crédits de paiement pour tenir compte du décompte général et définitif.

Il est ainsi proposé l'ajustement suivant des CP :

Montant et répartition votés le 14 décembre 2020 :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 775 664,03 €	244 317,24 €	- €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	260 000,00 €	641 300,00 €
COUT NET A CHARGE DE LA VILLE	760 000,00 €	- 131 352,13 €	1 492 558,03 €	- 15 682,76 €	- 641 300,00 €

Nouvelle répartition :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 775 664,03 €	244 317,24 €	11 000,00 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	260 000,00 €	641 300,00 €
COUT NET A CHARGE DE LA VILLE	760 000,00 €	- 131 352,13 €	1 492 558,03 €	- 15 682,76 €	- 630 300,00 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes » selon le tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-3,

Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du 9 avril 2018 adoptant une Autorisation de Programme pour la «Restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes »,

Vu la délibération du 8 avril 2019 modifiant l'Autorisation de Programme pour la «Restructuration et l'extension de la crèche Les Petits Artistes »,

Vu la délibération du 9 décembre 2019 modifiant la répartition des Crédits de Paiement,

Vu la délibération du 6 juillet 2020 modifiant la répartition des Crédits de Paiement,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 modifiant la répartition des Crédits de Paiement,

Considérant qu'après le vote d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement, le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement initialement votés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes » selon le tableau suivant :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 775 664,03 €	244 317,24 €	11 000,00 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	260 000,00 €	641 300,00 €
COUT NET A CHARGE DE LA VILLE	760 000,00 €	- 131 352,13 €	1 492 558,03 €	- 15 682,76 €	- 630 300,00 €

Le Maire

Raphaël COGNET